



Arrêté n° SG/2023-027

portant nomination des représentants des personnels et de l'administration à la commission paritaire académique des  
**AGENTS CONTRACTUELS EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LES DOMAINES ADMINISTRATIF,  
TECHNIQUE, SOCIAL ET DE SANTE :**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION**

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°2017-1201 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans les commissions administratives académiques et locales de certains corps de personnels
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 9 décembre 2022 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Sont nommés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé :

**TITULAIRES**

NOM Prénom	Corps	OS
Mme ESPEL Stéphanie	ANT	UNSA-EDUCATION
Mme ROCHEFEUILLE Sylvaine	ANT	SNASUB-FSU

**SUPPLÉANTS**

NOM Prénom	Corps	OS
Mme VIALLET Sandrine	ANT	UNSA-EDUCATION

<b>Mme CERVEAUX Stéphanie</b>	<b>ANT</b>	<b>SNASUB-FSU</b>
-------------------------------	------------	-------------------

**Article 2 :**

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé :

**TITULAIRES**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Corps / fonction</b>	<b>Affectation</b>
<b>Mme MANES-BONNISSEAU Chantal</b>	<b>Rectrice de la région académique Réunion</b>	<b>Rectorat</b>
<b>M. POLARD Erwan</b>	<b>Secrétaire Général de la région académique Réunion</b>	<b>Rectorat</b>

**SUPPLÉANTS**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Corps / fonction</b>	<b>Affectation</b>
<b>Mme CLEMENT Maryvonne</b>	<b>Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de La Réunion - DRH</b>	<b>Rectorat</b>
<b>M. COULEAU Eric</b>	<b>Conseiller technique établissements et vie scolaire auprès de la rectrice</b>	<b>Rectorat</b>

**Article 3 :**

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice et par délégation**

**La secrétaire générale adjointe**

**signé**

**Maryvonne CLEMENT**